



Avis d'opposition administrative

Par **fanette 47**, le **02/12/2010** à **15:11**

Bonjour,

j'ai reçu en novembre 2009 un courrier d'huissier où, après renseignements, j'aurais été contrôlée pour excès de vitesse en février 2009 et par lequel on me demandait de régler 375 euros.

n'ayant jamais reçu de PV initial, j'ai fait recommandé au centre de radars automatisés à Rennes et à l'huissier en demandant un retour à l'amende initiale.

le centre de Rennes m'a renvoyé un formulaire que j'ai rempli et réexpédié suite à quoi, ils m'ont répondu que ma demande ne pouvait aboutir car le deuxième courrier n'était pas en recommandé avec AR.

Depuis, je reçois des relances de demande de paiement avec avis d'opposition administrative auxquelles je ne réponds pas.

Je voudrais savoir ce que je dois faire sachant que la somme est importante pour moi et pourquoi je ne peux pas avoir retour à l'amende initiale ? je précise toutefois que l'adresse de ma carte grise n'était pas la bonne et qu'entre-temps j'avais changé d'adresse.

Merci de votre réponse et de vos conseils.

Cordialement

Par **chaber**, le **02/12/2010** à **17:46**

Bonjour,

[citation] ils m'ont répondu que ma demande ne pouvait aboutir car le deuxième courrier n'était pas en recommandé avec AR.

Depuis, je reçois des relances de demande de paiement avec avis d'opposition administrative auxquelles je ne réponds pas. [/citation]

Suite à la réponse de l'administration avez vous reformulé votre seconde demander en LR avec AR?

En ne répondant pas aux relances de paiement, vous vous mettez complètement dans votre tort avec les conséquences que cela peut impliquer et la note sera de plus en plus salée pouvant aller jusque la saisie.

[citation] je précise toutefois que l'adresse de ma carte grise n'était pas la bonne et qu'entre-temps j'avais changé d'adresse. [/citation]

Tout changement d'adresse doit être signifié à la préfecture. Nouvelle infraction